



SDS compliant with CLP

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Xlure 4 Seasons

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

1.1 Identification du produit

Nom du Produit Xlure 4 Seasons Bleu (FX03)/ Vert (FX04)/ Rouge (FX05)/ Jaune (FX06)
No. du produit RTK-FX03/ RTK-FX04/ RTK-FX05/ RTK-FX06

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Attractif naturel pour insectes pour le suivi des espèces cibles.
REACH No. Aucun numéro d'enregistrement disponible pour cette substance

1.3 Renseignements concernant le fournisseur et de la fiche des données de sécurité

Le fournisseur Russell IPM Ltd
45 First Avenue
Deeside Industrial Park
Deeside
Flintshire
CH5 2NU, United Kingdom
Tel: +44 (0) 1244 281333
Fax: +44 (0) 1244 281878
info@russellipm.com

1.4 Téléphone d'urgence

Contactez le Service National d'Information Antipoison +33 (0) 1 45 42 59 59 – 24h/24

1.5 Nanoformes

Aucune nanoforme présente.

1.6 Autres moyens d'identification

Identificateur de Formule Unique (IFU): Non requis.

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou le mélange

Classification (EC 1272/2008): Aucune.

2.2 Éléments d'étiquetage

Contient: Phéromone naturelle d'insecte sur flacon en polyéthylène muni d'un bouchon.
Étiquetage : Aucun
Le mot signal: Aucun
Conseils de dangers: Aucun
Information Supplémentaires: Aucun
Pictogrammes: Aucun
Conseils de prudence Aucun

2.3 Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB. Pour éviter tout risque pour l'homme et l'environnement, respectez les instructions d'utilisation.

2.4 Perturbateurs endocriniens / Propriétés des perturbateurs endocriniens (CE) 2017/2100 et (CE) 2018/605

Aucun présent.

SECTION 3: COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 Le Mélange

Nom	CAS	EC	REACH enregistrement	Montant	Classification pour (CLP) 1272/2008
Z,E-9,12-Tetradecadienyl acetate	30507-70-1	608-490-3	N/A	< 1%	Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans aucune catégorie de danger selon le règlement (EC) n° 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Xlure 4 Seasons

La totalité du texte pour tous les statuts de phrases P et de danger figure dans la Section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos. Si des symptômes d'irritation et/ou de sensibilisation apparaissent, contacter un médecin.

Inhalation

Transporter à l'air frais et garder au repos. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Peau

Laver à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche. Ne pas faire vomir.

Lentilles de contact

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation

Inconnu.

Ingestion

Inconnu.

Contact avec la peau

Inconnu.

Lentilles de contact

Inconnu.

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Éteindre avec de la mousse résistant à l'alcool, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau pulvérisée. Utiliser des moyens d'extinction d'incendie adaptés aux matériaux environnants.

Moyens d'extinction inappropriés

N'utilisez pas de jet d'eau comme extincteur, car cela propagerait le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Aucun.

Dangers spécifiques

Endiguer et recueillir l'eau d'extinction. Éviter de rejeter dans l'environnement. Ne pas rejeter dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

5.3 Conseils aux pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Équipement de protection pour les pompiers

Porter des vêtements de protection complets (EN 469). Appareil respiratoire autonome.

SECTION 6: MESURES DE REJET ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la section 8 de cette fiche de données de sécurité. Fournir une ventilation adéquate.

6.2 Précautions environnementales

Ne pas rejeter dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

6.3 Méthodes et matériaux pour les contaminants et le nettoyage

Ne pas contaminer l'eau avec des déchets de produit. Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales ou nationales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Xlure 4 Seasons

SDS compliant with CLP

6.4 Référence à d'autres sections

Pour la protection individuelle, voir la section 8. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La substance doit être manipulée dans des conditions de bonne hygiène industrielle et conformément à toute réglementation locale afin d'éviter toute exposition inutile. Le produit est formulé à partir de matériaux connus pour être non toxiques pour les humains, les animaux ou les plantes. Un équipement de protection approprié doit être porté (gants en vinyle, en latex, en polyéthylène ou autre) pour réduire l'exposition.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré. Protéger du soleil.

7.3 Utilisation finale spécifique(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées dans la section 1.2.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Ingrédients avec des valeurs limites qui nécessitent une surveillance sur le lieu de travail. Aucune limite d'exposition notée pour les ingrédients.

8.2 Contrôles d'exposition

Aucune limite d'exposition notée pour les ingrédients.

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Aucune exigence de ventilation spécifique notée, sauf que ce produit ne doit pas être utilisé dans un espace confiné sans une bonne ventilation.

8.2.2 Équipement de protection personnel

Protection de la peau (protection des mains/autre). Utilisez des gants approuvés.



SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Etat physique	Solide
Odeur et couleur	Dstinctif. Bleu, vert, rouge ou jaune.
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Pas disponible
Point de fusion (°C)	Pas disponible
Gravité spécifique	Pas disponible
Densité de vapeur (air=1)	Pas disponible
Pression de vapeur	Pas disponible
Taux d'évaporation	Pas disponible
PH	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible
Température de décomposition (°C)	Pas disponible
Seuil olfactif inférieur	Pas disponible
Seuil olfactif, supérieur	Pas disponible
point de rupture	Pas disponible
Température d'auto-inflammation (°C)	Pas disponible
Limite d'inflammabilité - inférieure (%)	Inflammable à des températures supérieures à 100°C
Limite d'inflammabilité - supérieure (%)	Inflammable à des températures supérieures à 100°C
Coefficient de partage (N-octanol/eau)	Pas disponible
Propriétés explosives	Pas disponible
Propriétés oxydantes	Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau pour les	Aucun présent



SDS compliant with CLP

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Xlure 4 Seasons

nanoformes

9.2 Les autres informations

Pas disponible.

9.2.1 Informations supplémentaires sur les catégories de risques physiques

Aucune classe de danger physique

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Aucun connu

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas réactif.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de température et d'utilisation recommandée.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas prévu.

Polymérisation hasardeuse

Ne polymérisera pas.

10.4 Conditions à éviter

Évitez l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. Éteignez toutes les sources d'inflammation. Évitez les étincelles, les flammes, la chaleur et la fumée.

10.5 Matériaux incompatibles

Matériaux à éviter

Variations de température excessives. Agents oxydants puissants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun prévu.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques

Classification selon le règlement CLP (CE) 1272/2008.

Toxicité aiguë:

Toxicité aiguë (DL50 Oral) N/A

Toxicité aiguë (DL50 cutanée): N/A

Toxicité aiguë (Inhalation CL50) N/A

Corrosion/irritation cutanée: N/A

Lésions oculaires graves / irritation: N/A

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: N/A

Sensibilisation de la peau: N/A

Mutagénicité des cellules germinales: N/A

Génotoxicité - In Vitro: N/A

Méthode de calcul. N/A

Génotoxicité - In Vivo: N/A

Méthode de calcul. N/A

Cancérogénicité:

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Toxicité pour la reproduction - fertilité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Méthode de calcul.

Toxicité pour la reproduction-Développement

Méthode de calcul.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Xlure 4 Seasons

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

STOT - exposition répétée

Méthode de calcul.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risques d'aspiration:

Méthode de calcul.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

12.1 Toxicité

Classification selon le règlement CLP (CE) 1272/2008.

Le produit ne devrait pas présenter de danger pour l'environnement. Des études de toxicité spécifiques effectuées sur des oiseaux, des organismes aquatiques, des vers de terre, des abeilles et des arthropodes non ciblés ont montré l'absence d'effets nocifs.

Informations écologiques sur les ingrédients

Toxicité aiguë - Poissons

CL50 96 heures = N / A *Lepomis macrochirus* (Crapet)

CL50 96 heures = N / A *Oncorhynchus mykiss* (truite arc)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

EC50 48 heures = N / A *Daphnia magna*

Toxicité aiguë - Plantes Aquatiques

EC50b 96 heures = N / A *Enedsmus subspicatus* chroniques

Toxicité - Poissons Première vie Etape

CSEO 90 jours = IN / A *Oncorhynchus mykiss* (truite arc)

CSEO 35 jours = N / A *Cyprinodon variegatus*

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques

CSEO 21 jours = N / A *Daphnia magna*

Toxicité aiguë - terrestre

DL50 = N / A *Apis mellifera* (Abeille) (exposition orale).

DL50 = N / A *Apis mellifera* (Abeille) (exposition topique).

12.2 Persistance et dégradabilité

Il est peu probable que ces composés contaminent le sol ou les eaux souterraines.

Informations écologiques sur les ingrédients

Xlure 4 Seasons

Dégradabilité

Le produit n'est pas facilement biodégradable.

Transformation de photos

N/A

Biodégradation

Le produit n'est pas facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non prévu de bioaccumulation.

Coefficient de partage

Non pertinent.

Informations écologiques sur les ingrédients

Xlure 4 Seasons

Facteur de bioaccumulation

FBC = N/A

Coefficient de partage

Log Kow = N/A

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Xlure 4 Seasons

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité:

Informations écologiques sur les ingrédients

Xlure 4 Seasons

Il peut y avoir un mouvement indirect dans le sol en raison du mouvement de l'eau ou du transfert par les insectes.

Coefficient d'adsorption/desorption

Koc = N/A

Constante de la loi d'Henry

N/A

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les ingrédients

Xlure 4 Seasons

Non classé comme PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

12.6 Propriétés des perturbateurs endocriniens

Aucun perturbateur endocrinien présent

12.7 Autres effets indésirables

Pas disponible.

Informations écologiques sur les ingrédients

Xlure 4 Seasons

Pas disponible

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Informations générales

Éliminer dans un site d'élimination des déchets agréé conformément à l'autorité locale d'élimination des déchets.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les déchets sont aptes à l'incinération. Contactez les entreprises spécialisées dans l'élimination. NE PAS réutiliser les contenants vides. Les contenants vides peuvent être envoyés pour élimination ou recyclage.

SECTION 14: INFORMATIONS DE TRANSPORT

14.1 UN Numéro

<u>UN No. (ADR/RID/AND)</u>	Aucun
<u>UN No. (IMDG)</u>	Aucun
<u>UN No. (ICAO)</u>	Aucun

14.2 UN Nom d'expédition

<u>Nom d'expédition</u>	Aucun
<u>Nom d'expédition</u>	Aucun

14.3 Classe(es) de danger pour le transport

<u>ADR/RID/AND Classe</u>	N'est pas applicable
<u>Étiquette ADR No.</u>	N'est pas applicable
<u>Classe IMDG</u>	N'est pas applicable
<u>ICAO Classe/ Division</u>	N'est pas applicable
<u>Les étiquettes de transport</u>	N'est pas applicable

14.4 Groupe d'emballage

<u>Groupe d'emballage ADR/RID/ADN</u>	N'est pas applicable
<u>Groupe d'emballage IMDG</u>	N'est pas applicable
<u>Groupe d'emballage ICAO</u>	N'est pas applicable

14.5 Dangers environnementaux

Aucun.

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Xlure 4 Seasons

SDS compliant with CLP

<u>EMS</u>	Aucun
<u>Danger No. (ADR)</u>	Aucun
<u>Code de restriction Tunnel</u>	Aucun

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

N'est pas applicable.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations / législation particulières de sécurité, santé et environnement pour substance ou du mélange

Le produit n'est pas considéré comme « dangereux » conformément au CLP : règlement (CE) n° 1272/2008 et aux exigences de la directive du Conseil 2000/54/CEE. Il est utilisé comme attractif pour les insectes bénéfiques et ne nécessite donc pas d'enregistrement.

Références réglementaires britanniques

Règlement de 2009 sur les produits chimiques (informations sur les risques et emballages destinés à l'approvisionnement) (S.I 2009 n° 716).

Législation de l'UE

Directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE. Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE. Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE, et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 avec modifications. Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques (REACH), instituant une Agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant Règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que directive 76/769/CEE du Conseil et directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE, y compris les modifications. Règlement (CE) 2020/878 de la Commission modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions applicables aux substances chimiques (REACH).

Listes de santé et d'environnement

Règlement CE 2037/2000 sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Règlement CE 689/2008 concernant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux. Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Autorisations (Titre VII Règlement 1907/2006)

Aucune autorisation spécifique n'est notée pour ce produit.

Restrictions (Titre VII Règlement 1907/2006)

Aucune autorisation spécifique n'est notée pour ce produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16: LES AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité:

PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique. vPvB - Très persistant et très bioaccumulable. FR - Norme européenne adoptée par le Comité européen de normalisation.

Sources d'informations

Base de données sur les propriétés des pesticides de l'Union internationale de chimie pure et appliquée (IUPAC) -

<http://sitem.herts.ac.uk/aeru/iupac/index/htm>. Conclusion concernant l'examen par les pairs de l'évaluation des risques liés aux pesticides de la

substance active réalisée par l'Autorité européenne de sécurité des aliments - <http://www.efsa.europa.eu/cs/Satellite> Fiche internationale de

sécurité chimique. Réunion conjointe Organisation mondiale de la santé (OMS)/Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

(FAO) sur les monographies et les évaluations des résidus de pesticides. Disponible sur www.inchem.org. Manuel des pesticides pour

l'alimentation et l'agriculture, 15e édition (BCPC). Fiche de données de sécurité (FDS) du fournisseur.

<u>Date de révision</u>	23/10/2024
<u>Révision</u>	2